



Politique d'investissement

- Fonds Actions Europe
- Stratégie d'investissement : recherche de la croissance pérenne de dividende par la sélection d'entreprises qui investissent à long terme
- Détecter des anomalies de marché et exploiter des niveaux techniques, zones de survente, écarts anormaux
- Moteur quantitatif QUART de création d'alpha (*Quantitative Unique Analysis Rotation Trading*)
- Horizon de placement recommandé : > 5 ans

Chiffres clés

Valeur liquidative (Part I) : 173.03 €
 Actif du compartiment : 15.36 M €
 Date dernière VL : 30/01/2026

Indicateur de risque - SRI



Caractéristiques du compartiment

Gérants :



Sovann PENNE
Gérant



Vincent Nazzareno
Analyste quantitatif

Forme juridique : SICAV UCITS V Française

Date de lancement : 28/02/2020 (Part I)

Code ISIN :

- Part I : FR0013466166
- Part R : FR0013466158

Valeur liquidative :

- Part I : 173.03 €
- Part R : 124.21 €

Ticker Bloomberg : PERADIV FP / PERGADR FP

Classification : Actions européennes

Devise de référence : EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Eligibilité PEA : Oui

Informations administratives

Dépositaire : ODDO BHF

Société de gestion : PERGAM

Souscription / rachat cutoff : 12h

Souscription / rachat règlement : J+2

Frais – Part I

Frais de souscription : 2% max. (non acquis au fonds)

Frais de rachat : 0%

Frais de gestion : 1,2% TTC

Commission de surperformance : 15% au-delà d'une performance annualisée de 6%

Contact

investors@pergam.net

Performances – Part I



Performances calendaires

	Part I	Part R*	Indice
2020	18,2%		-4,2%
2021	17,7%		25,0%
2022	-15,1%		-12,0%
2023	12,9%	-2,0%	15,9%
2024	4,1%	3,2%	9,0%
2025	19,7%	18,0%	19,9%

* Date de lancement : 28/02/2023

Performances cumulées

	Part I	Part R*	Indice
1 mois	4,1%	4,0%	3,3%
3 mois	8,1%	7,9%	7,2%
6 mois	9,3%	8,8%	13,0%
9 mois	20,3%	19,2%	18,0%
YTD	4,1%	4,0%	3,3%
1 an	18,9%	17,3%	16,5%
3 ans	32,1%		46,6%
Création	73,0%		83,2%

Commentaires de gestion

Le fonds enregistre une **performance de +4.1% en Janvier 2026**, surperformant son indice de référence de 80 points de base (+3.3%), dans un contexte de rebond des marchés actions européens portés par un regain d'optimisme des investisseurs. Cette bonne tenue reflète la pertinence de nos **signaux quantitatifs** dans un environnement de marché caractérisé par une rotation sectorielle marquée et une dispersion accrue des valorisations au sein de l'univers actions européen.

Notre stratégie quantitative a identifié des **opportunités d'investissement significatives dans le secteur financier européen**, où nos algorithmes détectent une amélioration structurelle des fondamentaux et une dynamique de momentum positive. Cette conviction nous a conduits à renforcer quatre positions bancaires majeures : Raiffeisen Bank International AG et Erste Group Bank AG en Autriche, ainsi qu'Unicredit SpA en Italie, et ING Groep représentant désormais collectivement près de 11% du portefeuille. Ces établissements bénéficient d'un environnement de taux favorable et affichent des profils de rentabilité en amélioration selon nos modèles propriétaires.

Parallèlement, nous avons procédé à la **sortie de Johnson Matthey et Thales**. Ces positions ne répondaient plus à nos critères quantitatifs de momentum et de qualité tendancielle et après une forte montée de la défense en début de mois, nous avons observé un début de retournement qui a confirmé notre choix sur Thales. Nous avons également réduit notre exposition à Compagnie de Saint-Gobain suite à une dégradation de son score, tout en renforçant significativement Ferrovial, reflétant une amélioration marquée dans nos modèles. **International Consolidated Airlines Group** témoigne d'une reprise confirmée du secteur du transport aérien et se voit surpondérée dans nos modèles.

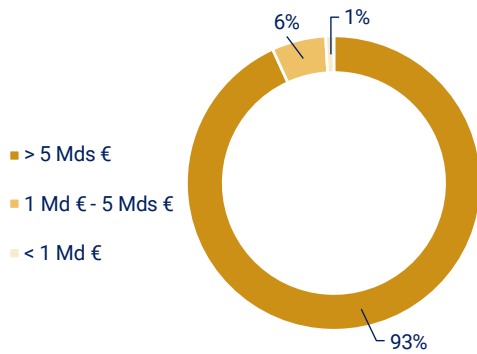
Nous maintenons une approche disciplinée et systématique, surveillant attentivement l'évolution des **scores de momentum** et la persistance des tendances positives identifiées, particulièrement dans notre exposition accrue au secteur financier qui constitue désormais un axe stratégique majeur du portefeuille.



Analyse de portefeuille

Capitalisation boursière

En pourcentage de la poche action



Sociétés
FORVIA
FERROVIAL SE
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI
SIEMENS ENERGY AG
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONA

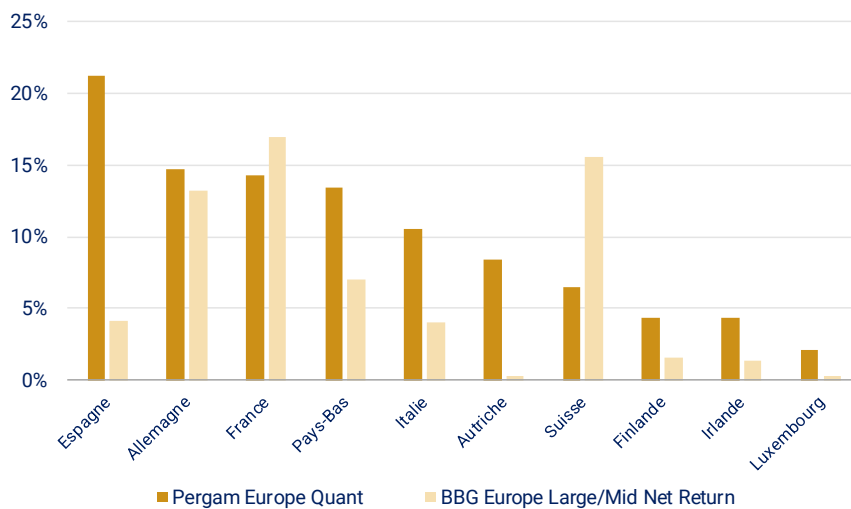
Secteurs
Conso. cycl.
Industrie
Conso. cycl.
Industrie
Finance

Principales lignes du compartiment

Pays	Poids	Capi. Bours.
France	3,7%	2,9 Mds €
Pays-Bas	3,7%	45,7 Mds €
Espagne	3,3%	22,8 Mds €
Allemagne	3,1%	140,5 Mds €
Autriche	3,0%	14,3 Mds €

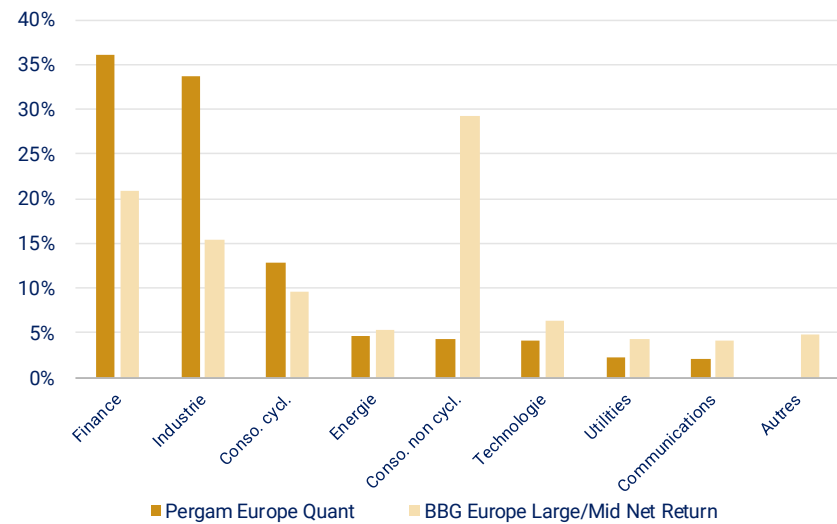
Répartition géographique

En pourcentage de la poche action



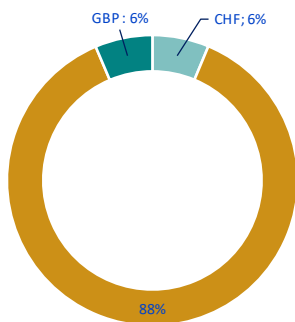
Répartition sectorielle

En pourcentage de la poche action



Exposition devises

En pourcentage de la poche action



Mesures de risques

Ratios	Compartiment
Active Share	93,11%
Volatilité (3 ans)	14,8%
Beta (3 ans)	1,07
Tracking Error (3 ans)	-14,56%
Ratio de Sharpe (3 ans)	0,67
Ratio de Sortino (3 ans)	0,63

Principaux contributeurs

+	Poids	Contrib.	-	Poids	Contrib.
ASML HOLDING NV	2,6%	0,72%	KION GROUP AG	2,8%	-0,37%
SES	2,0%	0,59%	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	1,4%	-0,30%
SIEMENS ENERGY AG	3,1%	0,57%	KERING	1,7%	-0,28%

Principaux mouvements

Achats : COMMERZBANK AG, ALSTOM
Ventes : JOHNSON MATTHEY PLC, TELECOM ITALIA SPA

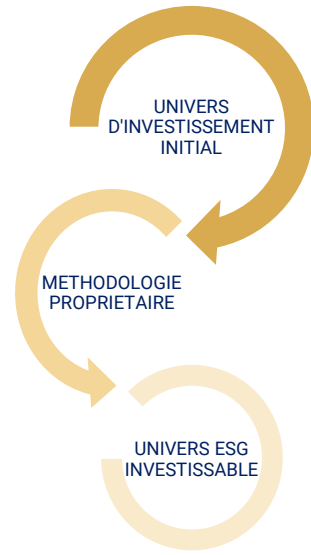
CREATEURS D'INVESTISSEMENTS



Données ESG

Notre approche ESG

Méthodologie



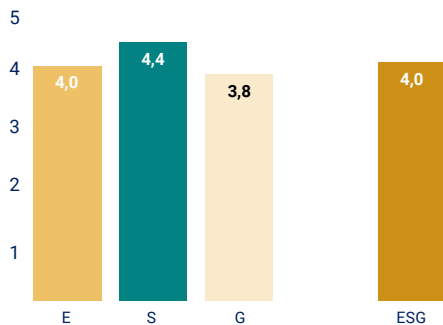
La prise en compte de critères extra-financiers dans notre méthodologie ESG s'effectue selon une approche « Best in Universe », à travers plusieurs filtres, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%.

Les filtres mis en place sont :

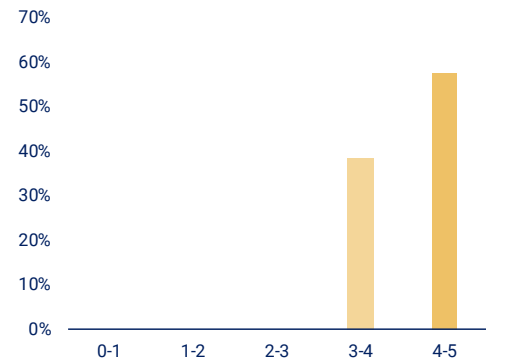
- **Politique d'exclusion** : nous appliquons des exclusions sectorielles et normatives
- **Gestion des controverses** : Notre objectif principal est de minimiser les impacts négatifs sur le portefeuille grâce à un suivi des controverses
- **Notation interne** de chacun des piliers E, S et G pour l'ensemble des émetteurs :
 - Pergam a créé sa propre matrice de notation ESG avec une sélection sur mesure des critères, sur la base d'une analyse qualitative et quantitative
 - Une analyse supplémentaire est effectuée lors des échanges avec les émetteurs inclus dans le portefeuille
 - La Gouvernance a un rôle prédominant car selon nous elle est un prérequis pour la mise en œuvre des piliers E et S par les émetteurs
 - E = 30% S = 30% G = 40%

Note moyenne des piliers E, S et G

Répartition par notation ESG



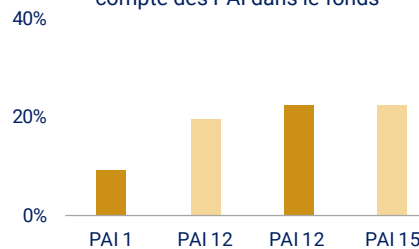
- La note moyenne ESG du fonds est de 4/5
- La note du fonds sur le pilier Environnement est de 4/5
- La note du fonds sur le pilier Social est de 4,4/5
- La note du fonds sur le pilier Gouvernance est de 3,8/5



Meilleures notes émetteurs du fonds

Émetteur	Note/Score	Poids	Secteur
RHEINMETALL AG	4,68	2,4%	Industrie
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	4,48	2,8%	Finance
ORION	4,41	2,0%	Conso. non cycl.
FORVIA	4,32	3,7%	Conso. cycl.
BANCO DE SABADELL SA	4,30	1,9%	Finance

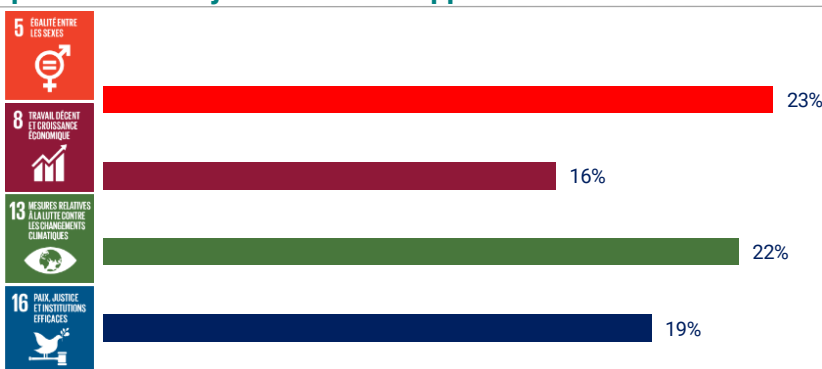
Taux de couverture de la prise en compte des PAI dans le fonds



Pergam ne prend pas en compte les PAI, cependant à travers sa sélection de critère ESG nous prenons en compte certaines PAI comme :

- **PAI 1 (Tableau 1 ESMA)** Émissions de GES
- **PAI 12 (Tableau 1 ESMA)** Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
- **PAI 12 (Tableau 3 ESMA)** Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail
- **PAI 15 (Tableau 3 ESMA)** Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Exposition aux objectifs de développement durable ODD



Ce schéma représente les principales expositions aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qui sont aux nombres de 17 et ciblant des problèmes tels que la pauvreté, la santé et l'éducation. A travers les critères de notation mis en place, nous évaluons les expositions des entreprises à ces objectifs. Pergam a choisi de suivre particulièrement les 4 ODD ci-contre.

CREATEURS D'INVESTISSEMENTS



Informations importantes : Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie. L'OPCVM peut ne pas être approprié à tous les investisseurs. Les risques et frais liés à l'investissement dans l'OPCVM sont décrits dans le DIC (document d'information clé pour l'investisseur) et le prospectus de cet OPCVM, qui sont téléchargeables à partir du site www.pergam.net. Pergam invite les personnes concernées à en prendre connaissance. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Le traitement fiscal dépend de la situation de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Ce document doit être lu conjointement avec le prospectus et le DIC qui sont disponibles sur notre site internet www.pergam.net.

« Source : Bloomberg Index Services Limitée. BLOOMBERG® et les indices référencés dans le présent document (les « Indices », et chacun de ces indices, un « Indice ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées (collectivement « Bloomberg ») et/ou d'un ou plusieurs fournisseurs tiers (chacun de ces fournisseurs, un « Fournisseur Tiers ») et ont obtenu une licence d'utilisation à certaines fins pour PERGAM SAS (le « Licencié »). Dans la mesure où un fournisseur tiers apporte une propriété intellectuelle en relation avec l'indice, ces produits tiers, noms de sociétés et logos sont des marques commerciales ou des marques de service et restent la propriété de ce fournisseur tiers.

Bloomberg ou les concédants de licence de Bloomberg détiennent tous les droits de propriété sur les indices Bloomberg. Ni Bloomberg ni les concédants de licence de Bloomberg, y compris un fournisseur tiers, n'approuvent ce matériel, ni ne garantissent l'exactitude ou l'exhaustivité de toute information contenue dans le présent document, ni n'offrent aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats qui en seront obtenus et, dans la mesure maximale autorisée par la loi, ni Bloomberg ni les concédants de licence de Bloomberg, y compris un fournisseur tiers, ne pourront être tenus responsables des blessures ou des dommages qui en découlent. »